

Compagnie Générale d'Affacturage

Instance Regroupée CE/ CHSCT

Séance du 23 mai 2017

Sont intervenus :

Direction

- M. Éric FLOUR, directeur général délégué
- M. Éric FRACHON, directeur général, président du CE
- M^{me} Catherine LAVIGNE, Directrice des Ressources Humaines

Élus

- M^{me} Nadia ABEGA, trésorière
- M. Didier DEHEGELSON,
- M. Christian MBENGMO
- M. Mohamed ELAYATI
- M^{me} Sandrine MARTINS, secrétaire
- M. Rémi LUSSIEZ
- M. Éric POMIER
- M. Bernard ROBERT, trésorier adjoint
- M^{me} Martine SOHIER, secrétaire adjointe
- M^{me} Florence WOLTER

Invitée

- M^{me} Farida TAZKRITT

Absents/excusés

- M. David GRILO
- M^{me} Amel DJEMA

La séance est ouverte à 14 h 9.

M^{me} LAVIGNE excuse le retard de M. FRACHON.

2) Consultation sur le rapport de gestion de la mutuelle 2016

M. ECHARD présente le rapport de gestion de la mutuelle 2016. Il dresse en premier lieu un point sur les effectifs qui sont stables entre 2015 et 2016 et observe une légère progression du nombre de personnes protégées. Les cotisations et les prestations ont cependant évolué un peu plus vite que prévu.

La structure de répartition des prestations réglées en 2016 est similaire à celle des actifs de la Société générale. Une hausse plus importante en proportion de prestations est à relever concernant l'hospitalisation (constatée par toutes les mutuelles) et le poste dentaire.

Un rappel du compte 2015 est dressé : le régime était excédentaire, notamment en raison de reprises des provisions initiales composées à la reprise du régime par la mutuelle. En 2016, le compte technique se retrouve à nouveau en déficit à hauteur de 13 933 €.

En cumulé, à la fin de l'exercice 2016, la totalité des années pour le contrat obligatoire CGA est déficitaire de 51 522 €, ce qui a fait l'objet d'une alerte avant les résultats 2016 lorsqu'il a été pris acte de la décision de CGA de rompre le contrat. Un courrier complémentaire indiquera d'ailleurs le solde du déficit cumulé à la fin du contrat, ce dernier pouvant évoluer au vu de prestations versées tardivement provisionnées.

M. MBENGMO souhaite connaître le montant des provisions. M. ECHARD annonce que les provisions pour sinistres s'élèvent à 14 229 €. Il ajoute que l'écart est d'environ de 2 % à 3 % du montant des provisions. Il souligne du reste que des dépenses significatives apparaissent toujours les premiers mois de l'année ; les comptes seront arrêtés à une date. Un délai de prescription de deux ans est à observer cependant.

M. ECHARD revient sur le déficit cumulé.

*Il est procédé au vote.
5 votants.*

Favorable : 5 voix.

Le rapport de gestion de la mutuelle 2016 est approuvé à l'unanimité.

M. ECHARD rappelle que l'assemblée générale se tiendra le 29 juin 2017.

Éric FRACHON
Président de l'Instance Regroupée



Sandrine MARTINS
Secrétaire de l'Instance Regroupée

